

N° 2026_062

AFFAIRES GÉNÉRALES – Convention de mise à disposition du gymnase A à la fondation « La Vie au Grand Air »

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSÉ, Éric DODET, Christiane BRESSION, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Christine ADRIAN (à partir de 21h07), Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 22

Votants : 27

Excusés :

Jean-Luc FOURNIER, Christophe DEWAELE, Bruno GUITTARD, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER

Pouvoirs :

Jean-Luc FOURNIER.....Dominique RENAULT

Christophe DEWAELE.....Carine JEDRYKA

Bruno GUITTARD.....Catherine AWUSSI

Angélique REBELO.....Florence MARQUES DA SILVA

Chloé LEQUERTIER.....Céline BUFFAUT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2125-1 ;

VU la demande formulée par la fondation « La Vie au Grand Air » (VAGA), représentée par Madame Ophélie VÉRON, directrice d'établissement, sollicitant la mise à disposition du gymnase A du complexe sportif Jacques Mialon, situé rue Maurice Gabriel à Saint-Ay ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de favoriser les activités sportives et éducatives encadrées au bénéfice des jeunes accueillis par la fondation « La Vie au Grand Air » ;

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition, consentie à titre gratuit, ne poursuit aucune finalité lucrative ;

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite permettre l'utilisation de ses équipements sportifs dans des conditions garantissant la sécurité des usagers et le respect des installations municipales ;

CONSIDÉRANT le projet de convention ci-annexé définissant les modalités d'occupation des locaux municipaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de mise à disposition du gymnase A du complexe sportif Jacques Mialon au profit de la fondation « La Vie au Grand Air » (VAGA), pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable dans les conditions prévues par ladite convention ;

PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit selon les modalités suivantes :

- le lundi de 17h30 à 19h00 ;
- le samedi de 16h00 à 18h00 ;
- en période scolaire, avec possibilité d'attribution ponctuelle de créneaux pendant les vacances scolaires selon le planning établi par la commune.

RAPPELLE que l'occupation est limitée à des activités sportives encadrées et que l'effectif maximal autorisé est fixé à 30 participants ;

PRÉCISE que l'utilisateur s'engage à respecter le règlement intérieur des installations sportives, les consignes de sécurité ainsi que l'ensemble des obligations prévues dans la convention annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'adjoint compétent, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 1^{er} juin 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD